COMMUNE DE CARO
Département du
Morbihan

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 056-215600354-20260915-202689-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2026

Le conseil municipal de la commune de CARO, dûment convoqué, s'est réuni le quinze septembre deux-mille-vingt-six à 19h30, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Erwan GICQUEL, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 7 septembre 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres votants : 11

Présents : Mesdames Cécile DEFONTAINE, Laurence THETIOT, Monique RIAUD, Myriam DAVALO-MALINGE, Huguette COLINEAUX, Marie-Annick DUBOIS et Virginie GUEUTAL et Messieurs Jacques BONNO, Simon RICAUD, Anthony HOUEIX.

Absents excusés : Messieurs Gaël LONGUET, Antoine DEMORTIER et Lucas CHEVALIER
Absents : Monsieur Yann PION
Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Madame Monique RIAUD

N°2026-89 – Approbation des procès-verbaux des séances du 21 juillet et du 25 août 2026

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les procès-verbaux des séances du 21 juillet et du 25 août 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15 ;

Considérant que les projets de procès-verbaux des séances du 21 juillet et du 25 août 2026 ont préalablement été communiqués à l'ensemble des Conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire
Et après en avoir délibéré et à l'unanimité

Approuve les procès-verbaux des séances du Conseil municipal du 21 juillet et du 25 août 2026 tel qu'annexés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Erwan GICQUEL

La secrétaire de séance,

Monique RIAUD